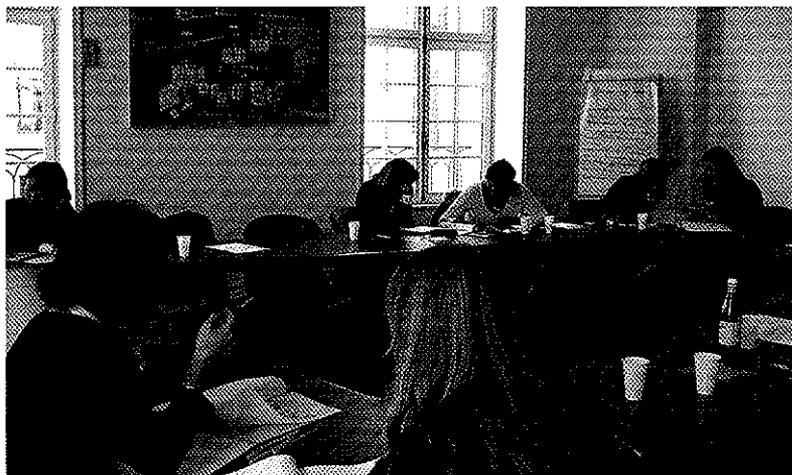


(initiative)

Moms à la barre : un lieu de rencontre et d'entraide



EN OCTOBRE À LA MAISON DU BARREAU DE PARIS, huit avocates mères de famille partagent, avec l'aide d'une consultante psychologue, leurs difficultés, leurs espoirs, leur vision du métier

Jeudi 20 octobre, 14 heures. Au premier étage de la Maison du barreau de Paris se tient depuis le début de la journée une session de formation dédiée aux jeunes avocates et intitulée « *Je développe mon potentiel commercial* ». L'objectif ? Apprendre à « *se vendre* » tout en respectant ses valeurs, à convaincre de ses compétences professionnelles, en particulier quand on part avec le « handicap » d'être une jeune maman dans une profession qui ne les traite pas forcément très bien. Huit femmes ont répondu présentes. L'une d'entre elles est enceinte, les autres ont des enfants de tous âges. Les travaux viennent de reprendre après la pause-déjeuner et l'ambiance est très studieuse. Et pour cause : la consultante psychologue qui anime la journée, Odile Crouigneau, du cabinet Hellébore Conseil, a demandé aux participantes de dessiner leur blason... Divisé en trois parties, celui-ci invite chacune à symboliser ses valeurs familiales, le regard qu'elle porte sur son métier et ses perspectives d'avenir.

PARTAGER SES PRÉOCCUPATIONS

On sourit des dessins maladroits évoquant la famille, le travail, les difficultés du quotidien, les fardeaux et les espoirs. Les valeurs invoquées par toutes ces jeunes femmes se res-

L'objet de l'association Moms à la barre est de venir en aide aux avocates qui deviennent mamans. En brisant la loi du silence mais sans bruler les soutiens-gorges.

PAR OLIVIA DUFOUR (TEXTE ET PHOTOS)

semblent. On y retrouve la générosité, la volonté d'aider les clients, celle de réussir pour assurer la sécurité du foyer, la quête d'harmonie, d'équilibre, mais aussi la rigueur ou encore la vérité. L'une d'elles a représenté une armure tachée de rouille, qui évoque le carcan des responsabilités, du devoir que l'on s'impose de tout réussir, la difficulté à lâcher prise. Une autre a représenté la jolie devise familiale « *Accroche ta charrue à ton étoile* ». Les visages s'adoucissent, les voix s'enrouent d'émotion tandis que ces jeunes avocates laissent tomber le masque rigide que leur impose leur métier et montrent leur vrai visage. Instant de grâce baigné de soleil hivernal. La psychologue gère l'exercice avec délicatesse. « *Mon approche est jungienne, j'essaie de les accompagner pour qu'elles cheminent vers la meilleure version d'elle-même.* »

C'est la première journée de formation qu'organise Valérie Duez-Ruff, fondatrice de l'association Moms à la barre, mais déjà la quatrième réunion depuis le début de l'année. Chaque exercice lui confirme le besoin qu'ont les femmes avocates d'un lieu de dialogue pour parler de leurs difficultés, de leurs rêves, de leurs espoirs, de leur vision du métier. « *Au terme du premier séminaire, j'ai décidé de m'installer à mon compte* », confie Solenne. Preuve

s'il en était besoin que partager ses préoccupations peut donner des ailes.

UNE SI PESANTE OMERTA

Et c'est précisément la vocation de l'association que d'arriver à vaincre la peur et l'isolement. « En février 2010, j'ai eu un enfant. À l'époque, j'étais collaboratrice dans un petit cabinet de droit du travail et j'avais clairement annoncé mon projet d'être mère. Durant la grossesse, tout s'est bien passé, je travaillais tous les jours tard, raconte Valérie Duez-Ruff. C'est quand je suis revenue que ça a tourné mal. Pourtant, mes journées commençaient à 9 heures et se terminaient à 19 heures, mais on s'est mis à remettre en cause mes compétences, comme si j'avais laissé mon cerveau sur la table d'accouchement. » Son patron de l'époque lui glisse, l'air de rien : « Je comprends que vos motivations aient changé... » Elle quitte le cabinet en octobre de la même année. Elle parle de sa situation autour d'elle et comprend alors qu'elle est loin d'être la seule dans ce cas. En décembre, un article du magazine *Elle* sur la révolte des jeunes avocates contre la discrimination fait du bruit. Enfin les langues se délient... un peu. Car l'univers des avocats est un petit monde. On peut quitter un cabinet qui vous maltraite, mais au risque que la nouvelle se répande comme une traînée de poudre et que personne d'autre n'accepte de vous embaucher. Surtout en province. Quant à attaquer ledit cabinet, en justice ou dans les médias, c'est juste inenvisageable, à moins de vouloir se griller à vie.

Voilà qui explique la pesante omerta qui entoure la situation des avocates et en particulier des jeunes mamans. Une omerta qui autorise encore certains patrons de cabinets à raconter en riant dans les couloirs du palais qu'ils font accoucher leurs collaboratrices dans les salles d'audience... « Il y a eu des avancées, admet Valérie Duez-Ruff, mais il reste tant de progrès à faire. » C'est justement pour accélérer le mouvement qu'elle crée en décembre 2010 l'association Moms à la barre. Toute seule, parce qu'aucune autre consœur n'ose s'associer de près ou de loin à un combat aussi périlleux.

UN FÉMINISME TRÈS MODÉRÉ

La première réunion, en mars dernier, rassemble tout de même une quarantaine de personnes, dont des hommes. L'association, qui s'exprime *via* un blog, un groupe Facebook

et un compte Twitter, a pour objet de lutter contre la discrimination, d'apporter de l'aide sur le problème de la garde des enfants et, d'une manière générale, de rompre l'isolement des collaboratrices en difficultés. Outre les petits déjeuners et autres réunions de formation et de partage d'expérience, elle se bat aussi sur le front judiciaire : elle vient de saisir le défenseur des droits pour qu'il se prononce sur le cas d'une avocate qui, à l'annonce de sa grossesse, s'est vu notifier la rupture de son contrat. Et son action ne se limite pas à Paris, l'association intervient également à la demande d'avocates en province. « Paris est une vitrine, si nous avançons ici, alors tous les barreaux suivront, mais pour cela nous allons avoir besoin du défenseur des droits », souligne l'avocate.

Valérie Duez-Ruff n'appartient pas pour autant à la mouvance dure des féministes. On ne vient pas à Moms à la barre pour brûler



Valérie Duez-Ruff,
fondatrice de l'association
Moms à la barre

Une omerta qui autorise encore certains patrons de cabinets à raconter en riant dans les couloirs du palais qu'ils font accoucher leurs collaboratrices dans les salles d'audience...

son soutien-gorge et agonir les hommes d'injures. Loin de là. Elle a d'ailleurs récemment publié sur son blog un article sur les droits des jeunes pères car « l'égalité des femmes passe aussi et surtout par les hommes, ils ont également droit à une parentalité sereinement assumée ». Elle travaille avec Christiane Féral-Schuhl dans le cadre de la commission Femmes au barreau, et de la commission Qualité de vie animée par Karine Mignon-Louvet. Mais elle refuse toute étiquette politique ou syndicale et affirme n'avoir aucune ambition électorale.

Aujourd'hui, la jeune avocate exerce en indépendante et s'est spécialisée en droit du travail, option discrimination et harcèlement, mais pratique aussi le droit commercial. Récemment, l'INPI a refusé d'enregistrer le dépôt du logo de son association pour cause de... discrimination. Il représente une femme enceinte de profil à l'intérieur d'un cercle rouge barré. L'INPI n'a pas tort, et il va falloir convaincre l'institution qu'elle doit raisonner sur ce dossier-là au second degré. ■